

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du JEUDI 24 FÉVRIER 2022

Présents : Mmes BENISTAND, CARVALHO PEREIRA MARQUES, DREVAR, FILET-COCHE, KOUSSENS, ODEYER, THOMAS, VERCOUTTER et MM. BERARDIN, FAURE, FOUDEZ, LEITA, MATHON et SAVIGNON

Absent ayant donné procuration : Mme MITTET

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Mme ODEYER

☞ APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2022

Mme FILET-COCHE précise que concernant son intervention sur la dalle restant à détruire, il ne s'agit de derrière l'usine Balley mais derrière chez Monsieur Balley.

Approuvé à l'unanimité

☞ ADHESION A LA COMPETENCE EFFICACITE ENERGETIQUE DE TERRITOIRE D'ENERGIE DROME - SDED

Dans le but d'aider les collectivités drômoises à mettre en œuvre leur plan de transition énergétique, Territoire d'énergie Drôme – SDED, engage un dispositif d'accompagnement aux études et aux investissements d'économies d'énergie dans le patrimoine bâti public.

En vertu des articles L2224-31 et L2224-34 du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixe le cadre des actions relatives aux économies d'énergie que peuvent faire réaliser les Autorités Organisatrices de Distribution de l'Énergie (AODE), le Comité syndical de Territoire – SDED a adopté, le 28 septembre 2021, le règlement de sa Compétence Efficacité Énergétique, applicable au 1^{er} janvier 2022.

Les collectivités membres du SDED peuvent adhérer à cette compétence qui propose deux niveaux d'intervention :

1/ Adhésion « Energie base », elle permet à la collectivité de bénéficier :

- d'une valorisation financière des certificats d'économies d'énergie (CEE),
- d'un outil de suivi des consommations permettant d'enregistrer et d'utiliser par elle-même les données liées à son patrimoine bâti,

L'adhésion à cette « formule » s'élève à 0.10 € par habitant par année civile. Elle est plafonnée à 500 €/an.

2/ Adhésion « Energie plus », outre les dispositions de la formule « Energie base », cette formule permet à la collectivité d'accéder à plusieurs services liés au patrimoine dont elle est propriétaire :

- l'analyse de ses consommations d'énergie par Territoire d'énergie Drôme-SDED
- les études d'aide à la création
- l'aide financière aux travaux d'économies d'énergie, associée à un conseil technique
- l'accompagnement au déroulement de projets

L'adhésion s'élève à 0.20 € pour les communes rurales par an et par habitants.

L'adhésion est renouvelée chaque année par tacite reconduction sur une durée minimum de trois ans.

Mme FILET-COCHE demande si en prenant l'option n°2 il est bien intégrée l'option n°1. Mme DETHES répond qu'effectivement elle est automatiquement incluse.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- **d'approuver** le règlement de la Compétence Efficacité Energétique de Territoire d'énergie Drôme – SDED, joint en annexe, pour les actions tendant à maîtriser la demande d'énergie sur le territoire.
- **D'adhérer** à la formule « Energie plus » de la Compétence Efficacité Energétique de Territoire d'énergie Drôme – SDED, à raison de 0.20 €/habitant pour une population de 1 482 habitants (chiffre INSEE en vigueur au 1^{er} janvier 2021), soit un montant de 296,40 €.

Approuvé à l'unanimité

FACTURE INVESTISSEMENT INFÉRIEURE A 500 €

Des matériels d'outillages sont à renouveler aux services techniques. Plusieurs achats vont être réalisés et certains de ces matériels sont d'un montant inférieur au seuil de 500 € en dessous duquel les biens sont comptabilisés en section fonctionnement.

Afin de pouvoir intégrer ces achats en section investissement et récupérer la TVA, il est nécessaire de faire approuver au conseil municipal les achats inférieurs au seuil liés au renouvellement des matériels d'outillage.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- **d'approuver** les achats inférieure à 500 € sur la section investissement,

Approuvé à l'unanimité

MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES ATSEM

Lors de la commission du personnel qui s'est tenue le jeudi 20 janvier 2022, il a été traité à l'ordre du jour la modification du temps de travail des ATSEM suite à la restructuration du service périscolaire.

Une modification d'heure de 10% en moins a été acté à l'unanimité. Les agents concernés ont été reçu à l'issue de la commission du Personnel.

Les agents ne perdent pas leur affiliation à la CNRACL. Les nouveaux plannings établis en collaboration avec la directrice d'école prendront effet au lundi 28 février 2022.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- **de prendre acte** de la décision de la Commission « Personnel »,
- **d'entériner** la décision et **d'approuver** la modification du temps de travail des ATSEM,

3 « contre » : Mmes CARVALHO PREREIRA MARQUES et BENISTAND et M. SAVIGNON

Mme FILET-COCHE intervient pour dire qu'elle ne change pas d'avis par rapport à son vote à la commission « Personnel » mais qu'elle regrette qu'il n'y ait pas eu plus d'anticipation et de communication afin d'éviter d'arriver à une telle situation.

Monsieur le Maire répond qu'il y a des situations qui relèvent de l'urgence qui incombent plus la commune. Que quelques fois des décisions fermes doivent être prises et qu'il en assume le choix.

Mme BENISTAND dit qu'il y avait probablement d'autres solutions à mettre en place, comme les chantiers d'insertion. Mme DETHES répond que les équipes des chantiers ne réalisent pas ce genre de mission.

Mme CARVALHO PEREIRA MARQUES qui regrette ses absences aux diverses instances ne comprend pas pourquoi ce choix ?

Monsieur le Maire répond que ce n'est pas le lieu pour reprendre tous les détails de la situation car tout a été discuté en amont en commission du personnel. Que cette décision a aussi été prise dans un souci d'équilibre budgétaire, ce n'est pas un choix facile. C'est quelque chose qui pourra encore changer, évoluer suite aux divers projets liés aux écoles.

Mme FILET-COCHE note qu'il faudra à ce moment là plus de partage, d'échange et d'écoute.

Monsieur le Maire rappelle une nouvelle fois que cela a été fait mais qu'il n'est pas toujours facile de trouver des solutions, il faut parfois faire des choix plus directifs. C'est pourquoi il a tenu à réunir la commission « Personnel » en urgence, après discussion avec les autres conseillers municipaux également, et que lors de cette commission sa décision a été suivie à l'unanimité.

DROITS DE PREEMPTION

Mr le Maire informe qu'il n'a pas fait usage de son droit de préemption pour les ventes qui se sont réalisées, pour :

- Mr et Mme SUARNET à Mme LANGARD et M. LACHAT
- La Ligue contre le cancer à Mme FRANCOIS Carolle et M. BOUVIER Thibault

INFORMATIONS

- Concernant le prochain conseil qui aura lieu le jeudi 31 mars 2022, il y aura les votes des Comptes Administratifs 2021 et des Budgets 2022.

- Concernant le projet « écoles », il y a une optimisation des dépenses sur un budget qui ne devrait pas excéder les 2 500 000 €. Afin d'affiner cela et de mieux encadrer ce projet dans sa phase de conception, il va y avoir une étude diagnostic.

- Concernant les commissions à venir, sont planifiées les commissions « finances », « personnel », « Commission Communale des Impôts Directs » et « communication », cette dernière travaillera sur les brèves du mois de mars. Le prochain groupe de réflexion écoles est planifié également.

- Lors du prochain conseil sera présenté le renouvellement de la convention avec l'ACCR 5^{ème} saison. Il

est programmé une réunion de travail pour sa rédaction.

- En 2003, il a été signé un protocole d'accord pour 6 ans par tacite reconduction avec une entreprise qui gère le panneau présentant le plan de la commune vers la balance. Il est question de son renouvellement. Celui-ci étant vétuste, mal placé et obsolète, le choix a été fait de l'enlever. Le démontage est à la charge de la commune. Le délai de non-reconduction étant dépassé, nous sommes contraints de garder une contractualisation pendant encore 6 ans. Il est étudié d'avoir à la place un document papier (plan) financé par l'entreprise avec des pubs et disponibles en mairie pour les usagers. Cela est à réfléchir car même s'il est entièrement payé il faut le créer en totalité et cela va demander du travail supplémentaire aux agents.

Mme BENISTAND dit qu'il faudra être vigilants pour l'avenir par rapport à la date d'anniversaire.

QUESTIONS DIVERSES

Mme FILET-COCHE soulève le problème d'écoulement d'eaux usées au quartier des Bournières qui émanent des logements de chez Monsieur WINAUD et qui coulent jusqu'aux containers à poubelles. Cela devient très problématique au regard de la pollution que cela génère et la dangerosité due au gel quand on veut s'arrêter aux poubelles. Elle demande que la famille soit accompagnée sur ce problème car cela dure depuis trop longtemps.

Monsieur le Maire prend note de cette remarque et va étudier qu'elles sont les solutions à proposer.

M. SAVIGNON fait remonter deux remarques au quartier des Pacaliers.

1/ le cache EDF, quand va-t-il être remis ?

Monsieur FOU DRAZ répond que le nécessaire a été fait pour le signaler à EDF.

2/ les coussins berlinois ?

Monsieur le Maire rappelle que les coussins sont stockés aux services techniques depuis plusieurs mois, qu'il est plus judicieux d'attendre la fin de l'hiver pour les poser afin qu'ils ne soient pas arrachés en cas de déneigement. Mais il rappelle surtout qu'il attend toujours du collectif un accord de la majorité sur leurs emplacements car cela n'a jamais été acté et il ne veut pas avoir à les ôter dans la foulée car ils gênent les habitants (nuisances sonores).

M. LEITA remarque qu'il faudra étudier une solution pour les véhicules qui se garent devant le panneau d'affichage lumineux car cela empêche sa lecture. Monsieur le Maire confirme que ce sera fait et notamment afin d'organiser une protection du panneau et libérer l'accès de secours à la salle des fêtes.

Pas d'autres questions, Monsieur le Maire lève la séance à 20h35